

# Papiers d'Affaires

C'est à partir du 1<sup>er</sup> août 1856 que se clarifient tous les tarifs spéciaux rattachés aux imprimés. C'est à partir de là que l'on voit apparaître la rubrique « Papiers d'Affaires ».

**Papiers d'affaires** (mettre la mention : papiers d'affaires)

Par paquet de 500g et au-dessous	Par 10g en plus maxi 3kg
50 cent.	+ 1 cent.



Bande papiers d'affaires  
à moins de 500g

En général se trouvent sous bandes mais peuvent aussi être sous enveloppes ouvertes, moins pratique car les documents sont souvent grands.



Bande papiers d'affaires à  
moins de 1 kg

## Changement au 1<sup>er</sup> septembre 1871

### Tarif pour Echantillons, Epreuves d'imprimerie, Papiers d'affaires

Placés sous bande mobile, sous enveloppe non fermée, dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.

Jusqu'à 50g	30c.
Par 50g en plus	+10c.

En général oblitéré  
timbre à date comme  
les imprimées



Papiers d'affaire à  
moins de 50g : 30c.



Papiers d'affaire à  
moins de 150g : 50c.

## Autre changement en janvier 1876

### Tarif pour Echantillons, Epreuves d'imprimerie, Papiers d'affaires

Jusqu'à 50g	5 cent.
Par 50g en plus	+ 5 cent.

Ce qui va permettre de passer de l'émission Cérés à Sage



La petite taille des documents est un effet de la modification du tarif en juin 1886 où les factures sont assimilées à des papiers d'affaires.

### Factures d'avoir

Sont assimilées aux factures de débit et sont admises au tarif **PAPIERS d'AFFAIRES**



C'est en 1910 que les papiers pesants sont assimilés à des lettres. Tarif d'avant pour moins de 20g.

Jusqu'à 20g	5 cent.
Au dessus de 20g	Taxe des lettres

Au 31 mars 1920 dernier jour du tarif spécifique. Les papiers d'affaires entrent dans le tarif lettres le 1<sup>er</sup> avril 1920.

Guy SEVIN